Cautionnement et opposabilité des clauses du contrat de prêt

Par **lolie**, le **26/03/2004** à **16:05**

Qu'en est il de l'opposabilité à la caution des clauses qui sont contenues non pas dans l'acte de cautionnement, mais dans l'acte de prêt qui lie le débiteur et le créancier au profit duquel la caution s'est engagée ?
L'exemple est celui de la clause d'exigibilité anticipée contenue dans le contrat de prêt comme on a vu en TD, et le professeur n'a pipé mot
Merci de me répondre.

Par **Olivier**, le **26/03/2004** à **19:58**

Bonsoir,

je me permets de modifier légèrement ton message, car les gens ne sont pas tous de la fac de Nancy sur ce forum, donc je retire les noms propres et remplace par "le professeur" et "le chargé de TD".....

A lundi !

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés